

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	084	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.1.1	Acquisitions Biens immobiliers

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

13

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. André GALOIX  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSI  
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Joël VAN DEN BON

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet :** Proposition d'acquisition d'une bande de terrain  
longeant la voie communale n° 10 dite de « Lectoure à Aurenque »

**RAPPORTEUR :** Thierry THOREAU, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

A la suite des intempéries du 30 janvier 2021, une partie de la voie communale n°10 dite de « Lectoure à Aurenque » a présenté une forte déformation et des travaux ont été mis en œuvre pour permettre la circulation des véhicules en toute sécurité.

Un enrochement du talus a été réalisé sur la propriété de M. et Mme VAN DEN BON. Le cabinet XMGE a été mandaté pour définir le périmètre de l'emprise des travaux.

Il convient donc maintenant de régulariser cette situation et d'acquérir la parcelle H 1750 d'une contenance de 821 m<sup>2</sup> dont le plan est annexé à la présente délibération, au prix de 0,80 € le m<sup>2</sup> soit 656,80 €, étant précisé que les frais notariés correspondants sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver l'acquisition de la parcelle H 1750 au prix de 0,80 € le m<sup>2</sup> soit 656,80 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
  
Loïc DÉANGLES  


Le Maire,  
  
Xavier BALLENGHIEN  


Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 SEP. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022**